

# Le plan #1jeune1solution pour soutenir l'emploi des jeunes

**Les Missions Locales** informent et accompagnent gratuitement les employeurs dans leurs recrutements.

Prime à l'embauche, apprentissage, service civique, formation à des métiers d'avenir, parcours d'insertion... le plan #1jeune1solution, c'est une série de mesures pour accompagner massivement et efficacement les jeunes pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire de la COVID-19 et la crise économique qui en découle.



En tant que membre du Service Public de l'Emploi, les Missions Locales mobilisent les politiques publiques de l'emploi pour optimiser vos recrutements et permettre aux jeunes que nous accompagnons de devenir vos prochains collaborateurs

### Vos contacts :

**Amandine PAULET**

Chargée de Relations Entreprises  
[a.paulet@ml-compiegne.org](mailto:a.paulet@ml-compiegne.org)  
03.44.36.34.43

**Nicolas BUFFET**

Chargé de Relations Entreprises  
[n.buffet@ml-compiegne.org](mailto:n.buffet@ml-compiegne.org)  
03.44.36.34.39  
06.25.57.58.34

Vous êtes à la recherche

de vos futurs

collaborateurs

# 1 jeune 1 solution

*avec la Mission Locale*

## Découvrez toutes les mesures

## du plan 1 jeune 1 solution

## pour vous aider à recruter



# L'État se mobilise pour l'emploi des jeunes

## Les Missions Locales vous accompagnent dans votre recrutement

### AIDES À L'EMBAUCHE

#### AIDES- DE 26 ANS

##### CONDITIONS

Employeurs et associations sans limite de taille

- > Embaucher un jeune - 26 ans entre le 01/08/2020 et le 31/05/2021
- > Contrat en CDI, CDI intérimaire ou CDD ≥ 3 mois
- > Rémunération ≤ 1.6\*/- fois le montant horaire du SMIC
- > Pas de licenciement économique sur le poste depuis 01/01/2020

#### AIDE FINANCIÈRE

Pour 35h hebdo (proratisée au temps de travail)

**Jusqu'à 4 000 €**

#### Aide à l'embauche d'un jeune en contrat

#### APPRENTISSAGE

#### PROFESSIONNALISATION

##### CONDITIONS

Employeurs < à 250 salariés, sans condition

Employeurs > 250 salariés, sous condition d'engagement à recruter 5% d'alternants ou progression entre 3 et 10%

- > Embaucher jeune 16 à 25 ans entre 01/07/2020 et 31/12/2021
- > Jeune visant un diplôme ou titre (CAP au Master au RNCP)

#### AIDE FINANCIÈRE

**5 000 € pour les - 18ans année 1**

**8 000 € pour les 18 ans et + année 1**

**En contrat d'apprentissage seulement, bascule sur l'aide unique si**

- > Pour employeurs < à 250 salariés : aide unique 2000€ max pour année 2 et 1200€ max pour année 3
- > Pour employeurs > à 250 salariés : bonus alternant si 5% alternants/effectif

### CONTRATS AIDÉS

#### CUI-CAE PEC JEUNES

##### CONDITIONS

Employeurs secteur non marchand

- > Embaucher un jeune de 16 à 25 ans
- > CDI ou CDD (CDD de 6 à 12 mois qui peut être renouvelé dans la limite de 6 à 12 mois, voire plus dans certains cas)



#### AIDE FINANCIÈRE

**65% du SMIC dans la limite de 20 h hebdo et 80% pour les résidents QPV (plus d'infos par mail)**

#### CUI-CIE JEUNES

##### CONDITIONS

Employeurs du secteur marchand

- > Embaucher un jeune de 16 à 25 ans
- > CDI ou CDD (CDD ≥ 6 mois)
- > contrats possibles de 24h00 à 35h00



#### AIDE FINANCIÈRE

**47% du SMIC dans la limite de 30h hebdo**

La durée maximale de l'aide est comprise de 6 mois (Cdd) à 12 mois (Cdi)

#### EMPLOIS FRANCS

##### CONDITIONS

Entreprises et associations

- > Embaucher un jeune résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).
- > CDD d'au moins 6 mois ou CDI



#### AIDE FINANCIÈRE

Pour 35h hebdomadaire (aide proratisée au temps de travail)  
**jusqu'à 8 000 € pour un CDD sur 2 ans maximum et 17 000 € pour un CDI sur 3 ans maximum**

